

NON AUX MASTERS 2 SCIENCES DE L'ÉDUCATION !

Dans son discours du 2 juin 2008, Nicolas Sarkozy annonce la réforme des concours de l'Agreg et du Capes, et la création de Master 2 formant aux métiers de l'éducation. Dans ce cadre, certains établissements déposent déjà des projets de plaquettes de Master pour 2009-2010.

Si l'on peut se réjouir de la prise en compte des années de préparation des concours dans les cursus des étudiants, il s'agit surtout pour le gouvernement d'augmenter la précarité dans l'enseignement. L'idée est de faire des agrégés des cadres de l'enseignement, responsables d'une équipe d'enseignants de statuts inférieurs (certifiés ou contractuels), n'enseignant qu'en terminale ou dans le supérieur. De l'autre côté, les diplômés de ces Masters qui n'obtiendront pas un concours pourront être recrutés directement par les provideurs sur des contrats privés et vraisemblablement précaires (contractuels, CDD...). Il suffit ensuite de fixer le nombre de places au concours en dessous des besoins pour justifier des recrutements non statutaires. Enfin, à terme le maintien du Capes ne se justifierait plus et celui-ci serait sans doute menacé.

Les avantages pour le gouvernement ?

En introduisant la précarité, il s'assure des personnels corvéables à merci. Les précaires, payés sur 10 mois ou à l'heure de présence, coutent moins cher. En multipliant les statuts, le gouvernement divise une profession qui reste l'une des plus combatives et rend plus difficile la lutte pour l'augmentation des titulaires. Il économise aussi sur l'année d'IUFM, les lauréats du concours, titulaires d'un master, seront directement en responsabilité d'un service complet, et les précaires ne seront évidemment pas formés.

Ces masters créent également un réservoir de candidats pour les établissements privés d'enseignement et de formation.

Cette réforme est donc totalement en cohérence avec les précédentes (LMD, LRU) et vise à généraliser la précarité dans la fonction publique, tout en faisant de la place pour les intérêts du privé. Elle s'insère dans la stratégie de Lisbonne de mise en place d'un management de l'enseignement et de la recherche.



AGENDA

20 Novembre :
Journée de Grève et de mobilisation pour la "Priorité à l'éducation"

27 Novembre :
Journée d'action avec blocage du CA du CNRS et le déménagement symbolique de l'ANR

QUI SOMMES NOUS ?

Le bulletin "Avis de Recherche" est ouvert à toutes celles et ceux qui s'opposent à l'évolution actuelle dans ce secteur : méthodes managériales, hiérarchisation et privatisation déguisée en partenariats et fondations. A toutes celles et ceux qui se battent pour une université, un savoir et une recherche qui soit au service du plus grand nombre, et pas une nouvelle source de profit dans un grand marché de la connaissance. Nous avons besoin d'un outil global pour y arriver. C'est pourquoi ce bulletin s'inscrit dans l'appel d'Olivier Besancenot et de la LCR pour un Nouveau Parti Anticapitaliste.

Pour nous contacter et / ou recevoir le bulletin :
cesr@anticapitaliste.org



NPA
POUR UN
**NOUVEAU
PARTI
ANTICAPITALISTE**
www.npa2009.org

AVIS DE RECHERCHE

BULLETIN DE DÉBAT DU NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE
NUMERO 1 - NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2008

Le management débarque...

Depuis 2005 la recherche est pilotée en France par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), qui fixe à la fois les thématiques, sélectionne les projets et leur financement. Depuis 2007, une Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement AERES, évalue en les quantifiant, le travail des chercheurs (liste des périodiques dans lesquels il faut publier notamment), des laboratoires, ainsi que des formations (en accord avec le fameux classement dit de Shanghai). Tout semble aller pour le mieux pour ce gouvernement qui a annoncé une augmentation de 6,5% pour la recherche en 2009. Que cachent en réalité ces agences et ces chiffres.

Côté chiffres, les rédactions des principaux organes de presse, se sont aperçues, mais un peu tard, qu'elles s'étaient faites bernier en relayant les montants de l'augmentation. En effet le gouvernement a inclus, les dégrèvements fiscaux, le revenu des actions EDF (157 millions) ainsi que ceux des partenariats public-privé (170 millions) aux calculs de son budget 2009. Et donc l'augmentation annoncée en 2009 est fautive. En effet, la réalité est tout autre et les personnels en savent quelque chose.

Côté agence, le pilotage de la recherche par l'ANR accompagne la dégradation volontaire et même programmée de la recherche dans la plupart des laboratoires. En 2008, seul un projet sur cinq qui a reçu un aval positif de l'agence (ce qui signifie de 80% de ceux déposés ont été rejetés). Les 20% restants ne doivent cependant pas se réjouir, étant donné que les financements demandés sont drastiquement revus à la baisse (sauf exceptions concernant quelques pôles jugés compétitifs et rentables au niveau européen).

Du côté des emplois accompagnant ces projets, c'est la généralisation de la précarité, des CDD (de un an pour post-doctorat, de deux voire trois années en cas de financement de thèse). C'est l'avenir radieux que pro-



met l'état aux jeunes chercheurs. Rappelons-nous que Pécresse a annoncé le non remplacement d'un emploi sur 6. Il faut donc bien pallier les manques de personnel par ce biais.

Le règne de l'arbitraire

Du côté des critères de la sélection et des raisons de refus, c'est le règne de l'opacité. Si chacun sait, qu'il vaut mieux encore appartenir à un grand organisme de recherche (ce qui va se faire rare étant donné la désaffiliation programmée du CNRS de la plupart des laboratoires de recherche), et être labellisé par un pôle de compétitivité régional très bien noté (pôles pilotés par les politiques et les entrepreneurs), le retour d'évaluation qui revient au porteur du projet est souvent bien laconique. Une demi page de généralités suffit à l'ANR pour répondre aux trente pages, voire plus, d'un projet. Elle peut vous signifier que celui-ci est scientifiquement intéressant mais « trop novateur » (en fait l'ANR n'a trouvé aucun expert assez compétent pour en apprécier la portée) ou bien « pas encore assez développé » (ce qui est normal puisqu'il s'agit d'un projet). Malheureusement, ces remarques ne sont pas des caricatures. Du côté des experts eux-mêmes le mode de fonctionnement de l'agence pose problème. Ils n'ont en effet aucune idée (après coup) de l'évaluation de leurs autres collègues, ni du texte envoyé par l'ANR aux porteurs de projets recalés. L'ANR ne répond d'ailleurs pas à leurs demandes d'information sur le sujet, pas plus qu'à celles des porteurs de projets qui n'ont pas la possibilité de pouvoir se défendre (on préfère sans doute la généralisation du lobbying, dont beaucoup savent comment il opère). [...]

Pour prendre contact:

Envoyez vos coordonnées à NPA - Commission Education Supérieure Recherche - 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil

Nom :
Prénom :
adresse :
Tel :
Mail :

[...]
 Il ne s'agit en la matière, ni d'un mauvais fonctionnement, ni d'un manque de moyen de l'agence, mais d'une politique concertée au niveau européen. Après, la mise en place du LMD et du « Pacte pour la recherche » qui a vu la création de l'ANR et de l'AERES, la loi dite LRU sur les universités, l'attaque sur les grands organismes, c'est au statut des personnels enseignants que le gouvernement s'attaque à présent.

Individualisation toute !

Une modification radicale du projet de décret de la loi de 1984 qui encadrait le travail des enseignants-chercheurs vient en effet d'être publiée. Dans ses articles 2 et 4 il est écrit que chaque année le CA d'une université devenue autonome fixera (en fonction de ses revenus) la gestion de ses enseignants-chercheurs. Autrement dit, les universités mal dotées en crédits (voir projet ANR ci-dessus) devront se débrouiller et pourraient alors moduler les services de leur personnel en fonction de leur ressources. En cas où il apparaît impossible d'attribuer un service à ces personnels, le président leur demandera de compléter leur service dans un autre établissement public. Ceci ne va pas manquer d'aggraver les conditions dans lesquels doivent s'effectuer les activités de recherches. A cela s'ajoute l'évaluation individualisée des enseignants-chercheurs (remplaçant l'évaluation du laboratoire en tant que collectif de recherche). Ceux et celles qui pour des raisons aussi diverses que le sont les tâches afférentes à leur fonction, ne publieraient pas pendant quatre ans, pourraient se voir éconduits du laboratoire et donc de toutes possibilités de pouvoir reprendre ultérieurement une activité de recherche (quiconque fait de la recherche connaît les difficultés à reprendre ce genre d'activité).

C'est le retour au mandarinat le plus total (les petits chefs qui décideront qui est ou n'est pas chercheur) mais aggravé car sur fond de pénurie et de concurrence exacerbée. Du côté recherche, les chercheurs sont en concurrence pour obtenir le précieux sésame ANR, côté formation, ils sont en concurrence pour attirer les étudiants, à coup de plaquettes publicitaires qui privilégient le marketing (termes ronflants et en vogue pour se faire sponsoriser par des entreprises) aux contenus réels pouvant paraître scientifiquement austères et sans débouchés professionnels valorisants.

Dans ce climat, il est alors malheureusement prévisible que, sans un mouvement d'ensemble de conscientisation du milieu sur ces responsabilités en la matière, cette concurrence ne nous conduise, avec le silence complice du plus grand nombre, à une exécution en règle de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il est encore temps mais pour pas pour longtemps...

UNIVERSITÉS: BIENTÔT LA PRIVATISATION ?



DES CHAIRES D'EXCELLENCE: UN CADEAU EMPOISONNÉ

Dès 2009, ce sont 20% des postes CNRS au concours (soit autour de 130 postes) qui seront en réalité des chaires d'excellence. Il s'agit en réalité d'un poste de maître de conférence assorti d'une délégation de 5 ans, renouvelable une fois, associée à une décharge de 2/3 du service d'enseignement, à un budget de recherche et à une prime. Première arnaque : ces postes sont pris à la fois sur le contingent des maîtres de conférence et des postes CNRS. **C'est donc une perte sèche de 130 postes permanents...**

Ce statut correspond à peu près aux revendications que l'on peut avoir pour l'ensemble des maîtres de conférence (revalorisation du salaire et diminution du service d'enseignement). Mais, ce nouveau statut arrive en même temps que la possibilité de moduler les services de maîtres de conférences. Le nombre d'heures d'enseignement à effectuer restera en moyenne de 192 heures mais les décharges des uns devront être compensées par d'autres...

La création de chaires **représente donc une surcharge de travail pour les autres enseignants**. Il s'agit ici d'une procédure ultra-élitiste qui met les personnels en concurrence et crée des inégalités importantes au sein du corps des enseignants-chercheurs...

Au contraire, nous pensons qu'il serait raisonnable d'avoir **un statut unique** d'enseignants chercheurs et chercheurs (Maître de conférence, professeur, DR et CR) avec un service d'enseignement raisonnable (correspondant au 1/3 de service que Pécresse veut donner aux soit disant meilleurs chercheurs) avec une modulation négociable en fonction de la période entre les personnels concernés et une instance nationale. Toutes les missions doivent être prises en compte dans la carrière (la recherche, l'enseignement et les activités de vulgarisation des connaissances) et les salaires doivent être revalorisés. Evidemment, tout ceci n'a de sens nombreux enseignants-chercheurs ce qui nécessite **une embauche massive de titulaires**.

NOUVEAU CONTRAT DOCTORAL : UN PROGRES ?

Pas une semaine ne passe sans que Valérie Pécresse s'acharne sur notre système de Recherche. Elle s'attaque désormais au statut de doctorant, sans la moindre discussion avec les organisations du secteur. Alors effectivement, la situation actuelle n'est pas brillante : **un manque d'allocations, des financements à la carte, des durées variables** (de 1 an renouvelable ou pas à 3 ans...) et surtout un statut ultra précaire sans perspectives d'embauche en CDI avant 33 ans (âge moyen du recrutement à l'Université).

Il faut donc bien sur, faire évoluer ce contrat, mais ce que propose Pécresse ce n'est pas l'amélioration des conditions de travail des doctorants mais c'est **leur adaptabilité à l'entreprise** ! En effet de nouvelles missions entrent dans le champ du nouveau contrat doctoral qu'elle propose : comme par exemple le conseil et l'expertise pour les entreprises au détriment bien sur de la Recherche et de l'Enseignement.

De plus, pour soi-disant renforcer l'attractivité du doctorat, Pécresse prévoit la possibilité de négocier son salaire avec son employeur. Rien que ça ! Mais comment négocier, lorsque le nombre d'allocations est largement inférieur au nombre de candidats ?

Quand on ajoute à cela, la suppression de plus de 200 allocations pour 2009, on comprend que l'objectif de Pécresse c'est de mettre encore plus les doctorants dans une situation de concurrence. La concurrence était déjà rude dans le domaine scientifique, elle s'appliquera désormais aussi sur le plan financier !

Finalement le contrat unique de Pécresse n'est que de la poudre aux yeux. Il ne règle absolument pas les graves problèmes que rencontrent les doctorants aujourd'hui (non financement, précarité pendant et après le diplôme, mauvaises conditions de travail...). Pire, il les aggrave !

Depuis plusieurs années, les missions du CNRS lui sont retirées une à une. L'évaluation est maintenant effectuée par une agence spécialisées : l'AERES et une deuxième, l'ANR, a été créée pour distribuer les budgets... Si on ajoute à ça la réduction importante de poste qui s'effectue chaque année, et le découpage en petit morceaux de l'institut qui est à l'oeuvre... **le CNRS semble n'avoir plus longtemps à vivre.**

Le CNRS a été créé après la seconde guerre mondiale. Le but était de créer une recherche indépendante des mandarins et de pouvoir dégager une politique scientifique nationale. Par ailleurs, cela permettait de sortir les jeunes chercheurs de la précarité. L'évolution actuelle va exactement dans le sens inverse, remettant en cause les batailles de nos prédécesseurs.

Bien sûr, le CNRS tel qu'il fonctionne aujourd'hui est loin d'être parfait. Ces missions sont de plus en plus mal remplies, en partie à cause d'un manque de moyens et tous lui reprochent sa lourdeur administrative et son fonctionnement bureaucratique. De plus, on assiste parfois à l'échec personnel de certains chercheurs, ingénieurs ou administratifs sans que rien ne soit tenté centralement. Mais l'avenir dessiné aujourd'hui pour le CNRS est son extinction pure et simple : évaluation AERES, financement par l'ANR et recrutement de personnels universitaires qui n'auront que des délégations ponctuelles au CNRS. Dans ce cadre, les réformes ne répondent à aucun des problèmes que l'on peut diagnostiquer et engendrent un retour en arrière en ce qui concerne l'indépendance, la précarité des personnels et l'absence de politique scientifique concertée.

Le CNRS sera bientôt une simple agence de moyens, les financements seront attribués par des agences non élues et les laboratoires pilotés selon des pratiques managériales. Il faut donc absolument s'opposer à cette évolution des choses.

Pourtant, nous avons des propositions. Il est nécessaire que les instances gérant le financement, l'évaluation et le recrutement soient élues et indépendantes des petits pouvoirs locaux.

Nous demandons des Instances nationales élues et indépendantes des facs pour le financement, l'évaluation, ainsi que des budgets récurrents qui financent la majorité de nos recherches (en majeure partie blanc)